

**Bureau Communautaire du 03 juillet 2025**

Etaient présents les membres en exercice suivants :

Monsieur Claude PRUDHOMME

Monsieur Aimé HERDUIN

Madame Anita THOMAS

Monsieur Thierry CAZIN

Monsieur Vincent LACHERE

Monsieur Samuel GEST

Monsieur Christophe FOURCROY

Monsieur Christophe DOUCHAIN

Monsieur Alain LOUVET

Etaient excusés

Monsieur Ludovic DUTRIAUX

Monsieur Christophe COUSIN

Monsieur Marc DEMOLLIENS

**Décision n°27-2025-07**

Décision en vertu de la délibération du 10 septembre 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : Demande de subvention pour la création d'un poste « chargé de mission PAT »**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 juillet 2024 relative à la création d'un poste « chargé de mission » PAT (Plan Alimentaire Territorial) pour assurer les missions suivantes :

- Accompagner les élus dans la définition de la stratégie alimentaire territoriale ;
- Elaborer le programme d'actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Mettre en place une concertation avec les partenaires et les mobiliser autour du projet territorial ;

Il est proposé au bureau communautaire de solliciter une subvention Leader selon le plan de financement ci-dessous et de mandater le Président à signer les documents afférents.

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Frais salariaux (3 ans)	135 000,00 €	Etat (DRAAF)	50 000,00 €
		Etat (Fonds vert)	6 000,00 €
		FEADER	40 000,00 €
		Autofinancement	39 000,00 €
<b>Total</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>135 000,00 €</b>

A l'unanimité, le bureau communautaire mandate le Président à solliciter une subvention d'un montant de 40 000,00€ et à signer tous les documents afférents.

Fait à Desvres, le 03 juillet 2025

Le Président

Claude PRUDHOMME